



**La télévision tout numérique en Rhône-Alpes
Dernière étape : le 20 septembre 2011
Déroulement des opérations**

Grenoble, le 12 septembre 2011 – C'est dans la nuit du 19 au 20 septembre 2011 que les opérations techniques du passage à la télé tout numérique seront réalisées sur les émetteurs de la deuxième partie de la région Rhône-Alpes, située au nord-est de la région. La première partie, située à l'ouest de la région, est déjà passée au tout numérique le 15 juin dernier (Loire, Rhône, Ain, ouest de l'Isère et de la Haute-Savoie).

Les départements concernés par le passage au tout numérique le 20 septembre sont la Savoie et une grande partie de l'Isère et de la Haute-Savoie.

Le signal analogique sera définitivement arrêté dans la nuit du 19 au 20 septembre. Après une interruption pendant la nuit, le signal numérique sera progressivement remis en service sur les différents émetteurs de la zone.

Cela n'aura aucune incidence pour les foyers qui captent la télévision par le satellite numérique*, le câble ou l'ADSL. En revanche, tous les foyers qui reçoivent les chaînes de la TNT par une antenne râteau ou intérieure devront se tenir prêts à lancer une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes.

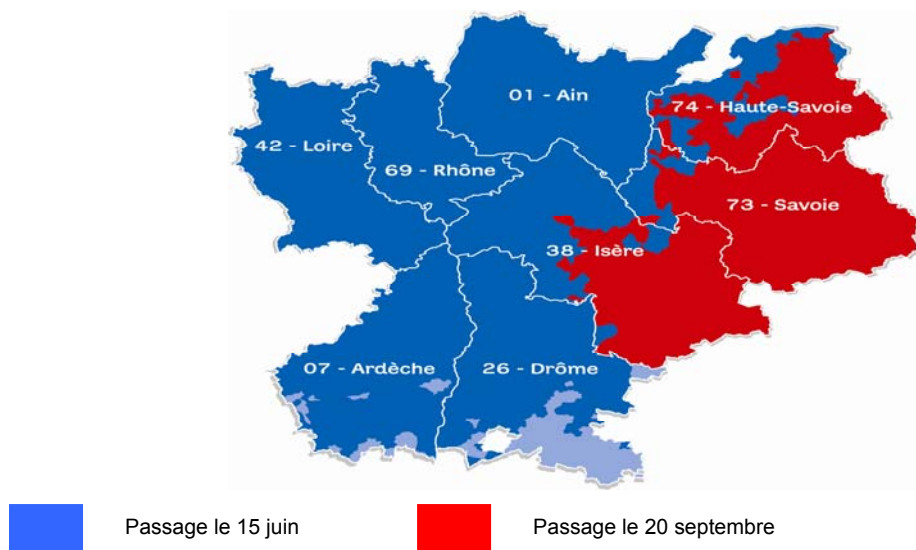
* NB : un certain nombre de foyers continuent à recevoir la télévision analogique depuis le satellite AB3. Ces foyers ne sont pas directement concernés par le passage à la télévision tout numérique du 20 septembre. Néanmoins, ils doivent rapidement s'équiper d'un mode de réception numérique car la diffusion analogique des chaînes historiques sur le satellite AB3 s'arrêtera définitivement le 29 novembre prochain (cf annexe).

Le 20 septembre : la région Rhône-Alpes passe complètement à la télévision tout numérique

Près de 2,1 millions de foyers de la région sont déjà passés au tout numérique le 15 juin dernier.

Les 500 000 foyers restants, résidant dans le département de la Savoie et dans une grande partie des départements de l'Isère et de la Haute Savoie, passeront au tout numérique le 20 septembre prochain.

Qui est concerné par le passage le 20 septembre ?



Cette carte correspond à des dates de passage théoriques. La date réelle de passage des foyers concernés dépend exclusivement de l'orientation réelle de leur antenne. Dans de nombreux cas, il est en effet possible de recevoir la télévision depuis des émetteurs différents.

Pour les foyers recevant encore la télévision analogique : ils voient défiler des bandeaux sur les postes de télévision à équiper. Ils ne sont pas passés au tout numérique le 15 juin dernier et doivent impérativement équiper leur poste pour le 20 septembre.

Pour les foyers recevant déjà la TNT : Les foyers qui reçoivent la TNT par l'antenne râteau et qui constatent une perte de chaînes le 20 septembre doivent procéder à une recherche et une mémorisation des nouveaux canaux pour retrouver leurs programmes. En effet, les fréquences des chaînes de la TNT changent lors du passage au tout numérique.

Les foyers recevant déjà la TNT par une antenne râteau et ne constatant pas de perte de chaînes le 20 septembre n'ont rien à faire. Ils ne sont pas concernés par le passage au tout numérique du 20 septembre.

France Télé Numérique invite les téléspectateurs qui souhaitent vérifier leur situation à utiliser le Test de couverture TNT disponible sur le site www.tousaunumerique.fr ou à contacter le centre d'appels (0970 818 818 / prix d'un appel local).

Une transition sereine vers le numérique

Fin juin, **93,5%*** des foyers savaient que leur région va passer à la télé tout numérique.

Seuls 2,1% des foyers restent totalement dépendants d'une réception analogique hertzienne terrestre sur tous leurs postes (par l'antenne râteau), soit près de 11 000 foyers.

13,7% des foyers de la zone Alpes ont encore au moins un poste qui dépend encore de l'analogique hertzien terrestre, soit environ 70 000 foyers.

Plus de la moitié des foyers (58%), ont choisi la TNT pour recevoir la télévision numérique. Le jour du passage, ce sont donc plus de **300 000 foyers** qui devront effectuer une recherche et mémorisation des chaînes pour retrouver tous leurs programmes.

** Source : Baromètre de suivi du déroulement du passage à la télé tout numérique réalisé du 22 au 25 juin 2011 auprès d'un échantillon de 500 foyers, représentatif de la population régionale.*

Déroulé des opérations techniques

Arrêt des émetteurs à minuit

Le lundi 19 septembre à minuit, tous les émetteurs terrestres diffusant la télévision en mode analogique et en mode numérique seront éteints. Les émetteurs analogiques s'arrêteront définitivement. Les émetteurs numériques seront temporairement arrêtés, le temps d'effectuer les travaux nécessaires pour ajuster les puissances et les fréquences de diffusion. Ils seront rallumés progressivement.

Une nuit sans télévision

Ainsi, à partir de minuit, il n'y aura plus de signal de télévision hertzien terrestre : les foyers qui captent la télévision par l'antenne râteau ne recevront plus la télévision jusqu'au rallumage de leur émetteur.

L'interruption de la diffusion du signal numérique permettra aux équipes techniques des opérateurs de diffusion (TDF, Itas Tim, OneCast, Towercast, DFL et SELECOM), qui interviendront sur les **6 émetteurs principaux** et sur les **133 émetteurs secondaires** gérés par les chaînes, d'ajuster les puissances de diffusion et de mettre en place le nouveau plan de fréquences défini par le CSA.

Un nombre important de nouveaux émetteurs à mettre en service lors du passage

Sur les 133 émetteurs gérés par les chaînes, 61 sont des **nouveaux sites qui seront mis en service à partir du 20 septembre uniquement**. Ces nouveaux sites couvrent 4,5% des foyers de la zone. Les foyers dépendant de ces émetteurs doivent donc attendre le jour du passage pour mettre en service leur équipement TNT.

En outre, 40 émetteurs complémentaires sont mis en service à l'initiative de collectivités territoriales.

Après le rallumage des 179 émetteurs de la zone Alpes sur le nouveau plan de fréquence défini par le CSA, **98% des téléspectateurs auront accès à la TNT**.

Le rallumage progressif des émetteurs à partir du 20 septembre

Compte tenu du relief montagneux et des difficultés d'accès à certains sites, le rallumage des sites est programmé sur plusieurs jours.

Les émetteurs les plus couvrants (Grenoble Chamrousse, Albertville 1 Nord Est, Montmélian, Saint-Martin de Belleville 1 Agglomération, Chamonix Mont-Blanc Aiguille du Midi, Cluses Nord Est, Annecy, Chambéry Les Monts) seront rallumés dès le 20

septembre matin. Ainsi avant 9h, 75% de la population recevra à nouveau la télévision. A l'issue de la mise en service progressive des autres émetteurs au cours de la journée du passage, près de 94% des foyers auront retrouvé leurs programmes le 20 septembre au soir.

Les derniers émetteurs seront rallumés le 21 septembre pour atteindre la couverture finale de 98%. Certains réglages seront peut-être nécessaires le 22 septembre.

Des ajustements seront parfois nécessaires

Les émetteurs réactivés diffuseront avec une puissance supérieure et sur de nouveaux canaux. En conséquence, certains ajustements et réglages seront parfois nécessaires, une fois les émetteurs rallumés. Les équipes du CSA et de l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) seront sur le terrain pendant toute la semaine du passage. En cas d'ajustement nécessaire, leur diagnostic et leurs préconisations permettront aux diffuseurs (TDF, Itas Tim, One Cast, Towercast, DFL et SELECOM) de rétablir les conditions de diffusion optimales dans les plus brefs délais.

France Télé Numérique restera en contact avec les élus et les professionnels afin d'être informé des conditions de diffusion de la TNT dans la région. Si des problèmes devaient persister après la semaine du 19 septembre, France Télé Numérique invite tous les téléspectateurs à les signaler au centre d'appel (0970 818 818 – prix d'un appel local) afin que le CSA puisse identifier le problème, en faire le diagnostic et mettre en place l'adaptation adéquate avec les diffuseurs concernés.

Important !

Les foyers qui n'auront pas installé un mode de réception numérique sur le(s) téléviseur(s) relié(s) à une antenne râteau ne recevront plus la télévision sur ce(s) poste(s).

Avec le passage, la Haute-Définition (HD) se généralise dans la région

Présente sur seulement 2 émetteurs jusqu'au 20 septembre, la HD sera diffusée par la plupart des émetteurs de la zone à partir de cette date. Le taux de couverture de la HD progressera ainsi fortement, passant de 73,36% à **96,5 %** après le passage.

Une progression de la diffusion des chaînes locales

Les chaînes locales **TV8 Mont Blanc** et **Télé Grenoble Isère** seront diffusées sur un plus grand nombre d'émetteurs. La couverture de ces chaînes se trouve donc augmentée du fait du passage à la télé tout numérique.

La liste des émetteurs diffusant les chaînes locales est disponible en annexe.

La recherche et mémorisation des chaînes pour toutes les installations reliées à une antenne râteau

Qui?

Cette opération concerne toutes les personnes recevant la TNT par une antenne râteau ou une antenne intérieure, qu'elles résident en habitat individuel ou collectif.

Elles devront lancer une recherche et mémorisation des chaînes sur tous les postes reliés à une antenne râteau ou intérieure.

Pourquoi?

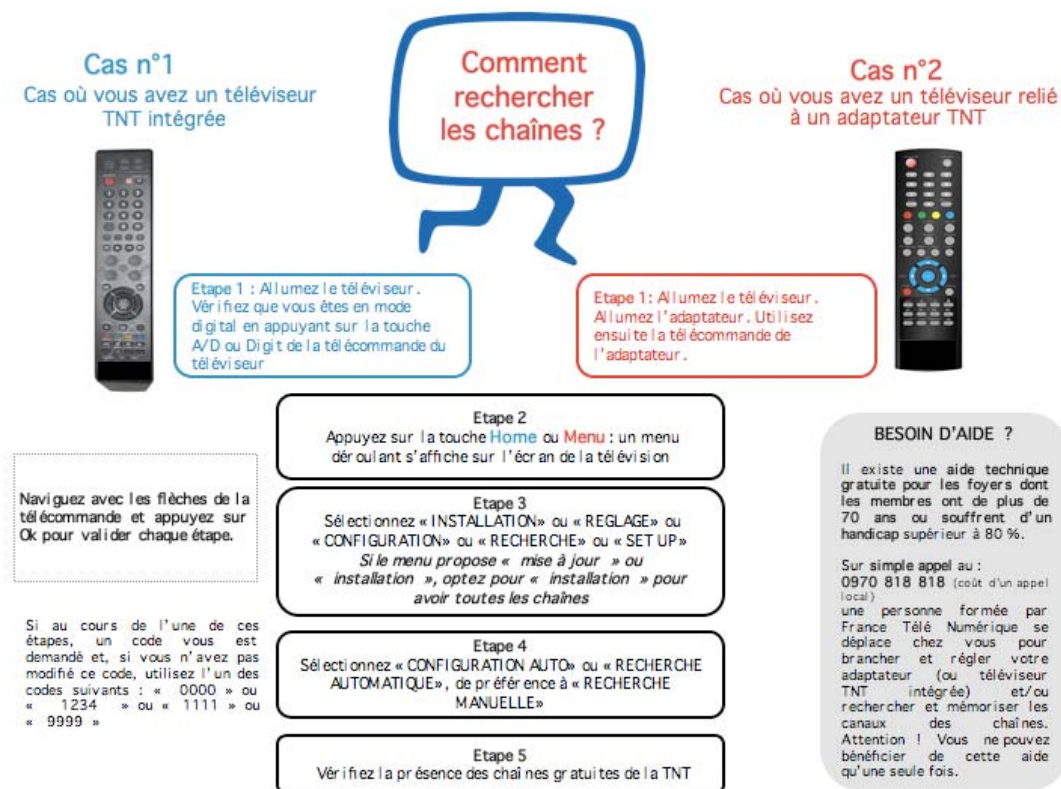
Avec le passage à la télé tout numérique, les canaux de certaines chaînes changent. Pour retrouver toutes les chaînes de la TNT il est donc primordial d'effectuer une recherche et mémorisation des chaînes.

Il est normal que le téléspectateur voit apparaître pour les chaînes qui ont changé de canal, le message « pas de signal » ou « no signal » en lieu et place de son programme habituel. Dans la majeure partie des cas, cela signifie simplement que le téléspectateur doit lancer une nouvelle recherche des chaînes pour retrouver ses programmes favoris.

Comment?

C'est très simple. Quelques minutes suffisent. Cette manipulation s'effectue à partir de la télécommande :

- de la télévision si elle est "TNT intégrée"
- ou de l'adaptateur TNT.



Quand?

Dès que l'émetteur dont ils dépendent est rallumé, les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par une antenne râteau peuvent lancer cette nouvelle recherche et mémorisation des chaînes.

Le QG France Télé Numérique

Durant la semaine du 19 septembre, France Télé Numérique (FTN) centralisera l'ensemble de l'information dans son Quartier Général installé à Grenoble.

Suivi en temps réel des opérations

FTN sera en relation permanente avec le CSA, les élus et les professionnels sur le terrain. Des lignes téléphoniques dédiées aux élus et aux professionnels seront spécialement ouvertes à partir du 19 septembre. FTN organise ainsi une remontée d'information complète et un suivi en temps réel des opérations.

Le dispositif d'information et d'accompagnement "tous au numérique"

Le centre d'appel « tous au numérique », joignable au **0970 818 818***, sera mobilisé pour répondre aux questions spécifiques des téléspectateurs de la région :

du lundi au samedi de 8h00 à 21h00

Les équipes mobiles de « tous au numérique » seront sur le terrain afin d'accompagner et d'informer les derniers retardataires*.

		mardi 20 septembre	mercredi 21 septembre	jeudi 22 septembre
Haute-Savoie (74)	Info Mobile IM1	Anecy	Anecy- le- Vieux	Cluses
	Guides G1	Anecy	Anecy- le- Vieux	Cluses
Savoie (73)	Info Mobile IM2	Chambéry	Aix- les- Bains	Albertville
	Guides G2	Chambéry	Aix- les- Bains	Albertville
Isère (38)	Info Mobile IM3	Grenoble	Echirolles	Saint- Martin- d'Hères
	Guides G3	Grenoble	Echirolles	Saint- Martin- d'Hères

Jour de marché
Jour hors marché

* ce calendrier est susceptible d'évoluer

ANNEXE

Cas particuliers et accompagnement spécifique

Dans certaines zones circonscrites, les conditions de diffusion de la TNT peuvent nécessiter des adaptations particulières :

- une réorientation d'antenne pour recevoir le signal depuis certains réémetteurs.
- le passage à un mode de réception alternatif (souvent la réception satellite) dans certains cas, par exemple dans les communes où un émetteur analogique n'est pas numérisé.

Pour accompagner au mieux les téléspectateurs concernés par ces situations, FTN a mis en place une information spécifique et renforcée vis-à-vis du grand public comme des professionnels ou des collectivités territoriales :

Auprès des professionnels et collectivités territoriales

- information des antennistes et suivi de l'avancée des chantiers répertoriés
- information régulière des élus

Auprès du grand public

- présence soutenue des guides et info mobiles « tous au numérique »,
- réunions publiques

Cette communication très localisée et ciblée semble avoir porté ses fruits. Selon les dernières vérifications effectuées, la plupart des foyers concernés ont fait réaliser les adaptations nécessaires

Durant la semaine du 19 septembre, France Télé Numérique sera particulièrement attentif aux conditions de passage dans ces zones de réception.

ANNEXE

Liste des nouveaux émetteurs TNT mis en service le 20 septembre

Les foyers orientés vers l'un de ces émetteurs pourront passer au tout numérique le 20 septembre prochain. Ils doivent attendre cette date pour mettre en service leur équipement TNT.

DEPT	SITES TNT démarrant le 20/09
5	LA GRAVE 2 Agglomération
5	LA GRAVE 4 Agglomération
38	CORPS Agglomération
38	JARRIE Agglomération
38	LA MOTTE-D'AVEILLANS 1 Agglomération
38	LA MURE Agglomération
38	L'ALPE DE VENOSC Agglomération
38	LIVET-ET-GAVET Agglomération
38	MENS Agglomération
38	MONESTIER-DE-CLERMONT Agglomération
38	MORETEL-DE-MAILLES Agglomération
38	ST-ETIENNE-DE-CROSSEY 1 Agglomération
38	VIZILLE Agglomération
73	AIGUEBELLE Agglomération
73	BEAUFORT-SUR-DORON 2 Agglomération
73	BOZEL 2 Agglomération
73	BRAMANS Agglomération
73	BRIDES-LES-BAINS Agglomération
73	DOUCY-EN-BAUGES Agglomération
73	EPIERRE Agglomération
73	FRENEY Agglomération
73	FRONTENEX Agglomération
73	HAUTELUCE Agglomération
73	HERMILLON Agglomération
73	LA LECHERE 1 Agglomération
73	LANSLEBOURG-MONT-CENIS Agglomération
73	LE CHATELARD Agglomération
73	MERCURY Agglomération
73	MONTGELLAFREY Agglomération
73	PEISEY-NANCROIX Agglomération

DEPT	SITES TNT démarrant le 20/09
73	QUEIGE 2 Agglomération
73	ST-ALBAN-DES-HURTIERES Agglomération
73	STE-FOY-TARENTEISE Agglomération
73	ST-ETIENNE-DE-CUINES Agglomération
73	ST-JEAN-D'ARVES 1 Agglomération
73	ST-JEAN-DE-BELLEVILLE Agglomération
73	ST-JULIEN-MONT-DENIS Agglomération
73	ST-MARCEL-MONTFORT Agglomération
73	ST-PAUL-SUR-ISERE Agglomération
73	ST-REMY-DE-MAURIENNE 1 Agglomération
73	SEEZ Agglomération
73	TIGNES 1 Agglomération
73	UGINE 3 Agglomération
73	VAL-D'ISERE 1 Agglomération
73	VALLOIRE 1 Agglomération
74	ALLINGES Agglomération
74	BELLEVAUX 1 Agglomération
74	BELLEVAUX 2 Agglomération
74	CHAMONIX 2 Agglomération
74	CHAMONIX-POINTE-HELBRONNER Agglomération
74	CLUSES 2 Agglomération
74	FAVERGES 2 Agglomération
74	LA-FORCLAZ 1 Agglomération
74	LA-FORCLAZ 2 Agglomération
74	LE-GRAND-BORNAND 1 Agglomération
74	LES-HOUCHES Agglomération
74	MAGLAND Agglomération
74	MANIGOD 2 Agglomération
74	MARIGNIER Agglomération
74	MEGEVE 1 Agglomération
74	MORZINE 2 Agglomération

ANNEXE

Liste des émetteurs numérisés à l'initiative de collectivités territoriales

DEPT	SITES TNT numérisés par les collectivités territoriales
38	ALLEMOND 3 — Hameau de Sardonne
38	ALLEMOND 5 — Le Molard
38	CHATEAU-BERNARD — L'Arzelier
38	CHICHILIANNE 1 — Le Calvaire
38	CLAVANS — Besse
38	CLELLES — Les Fournaches
38	ENGINS 2 — Batardière
38	HUEZ — La Croix de Close
38	LA GRAVE 1 — Bons
38	LA MOTTE-SAINT-MARTIN — Les Cotes
38	LE BOURG-D'OISANS 1 — Venosc
38	LE FRENEY-D'OISANS — Le Puy Dessus
38	LE GUA — Praelenfrey
38	LIVET — Nord du Bourg
38	MONT-DE-LANS 1 — Auris-La Balme
38	MONT-DE-LANS 2 — Route de Mizoen
38	MONT-DE-LANS 3 — La Bergerie
38	ORNON — La Grenonière
38	TREFFORT — Les Casses
38	TREMINIS — Les Plates
38	VAUJANY — La Villette
38	VENOSC 2 — Le Collet
38	VILLARD-REYMOND — Sainte-Philomène
73	AUSOIS — Sud
73	BESSANS — Plan de la Tomba
73	PRALOGNAN-LA-VANOISE 1 — Le Plateau
73	ST-MARTIN-DE-BELLEVILLE 2 — Le Chatelard
73	ST-MARTIN-DE-BELLEVILLE 3 — Les Granges
73	TERMIGNON — Route nationale 6
73	TIGNES 2 — Le Bec Rouge
73	VAL-D'ISERE 2 — La Balme
73	VILLAROGER 1 — Sainte-Foy Tarentaise
74	LA CLUSAZ 2 — Les Rifroids
74	LA CLUSAZ 3 — Le Transval
74	LES CONTAMINES-MONTJOIE 2 — Le Baptieu
74	MEGEVE 2 — Le Villard
74	VALLORCINE 2 — La Villaz
38	LIVET - Les Roberts
38	ST CHRISTOPHE 2 - Prés Clos
38	ST CHRISTOPHE 4 - Bérarde

ANNEXE

Liste des émetteurs diffusant les chaînes locales

Chaîne locale	Nom du site
	GRENOBLE - La Tour Sans Venin
	VOIRON - Montaud
	VOIRON 2
	VINAY 1
	ALLEMONT - Le Clot
	ALLEVARD - Le Collet
	ALLEVARD - Plan Chaney
	CORPS - Mas Boustigue
	GRENOBLE - Chamrousse
	JARRIE - Rochers de la Bourgeoise
	L'ALPE d'HUEZ - Lac Blanc
	LA GRAVE - La Guindaine
	LA GRAVE 4 - Téléphérique de la Meije
	LA MOTTE-d'AVEILLANS - Bois Noir
	LA MURE - St Sébastien
	LE BOURG-D'OISANS - Belvédère
	LIVET-ET-GAVET - St-Barthelemy-de-Sechil
	MENS - Lalley
	MONESTIER-DE-CLERMONT - Gresse-en-
	MORETEL-DE-MAILLES - Le Planchamp
	ST-FELICIEN - Les Soies
	ST-MARTIN-D'URIAGE - Le Château
	SUSVILLE - Saint-Honoré
VIF - Le Gua	
VILLARD-BONNOT - Saint-Hilaire	
VIZILLE - St Pierre de Mesage	

Chaîne locale	Nom du site
	ALBERTVILLE - Fort-du-Mont
	ANNECY-Belvédère de la Jeanne
	BONNEVILLE - Saint-Pierre
	CHAMBERY 3 - Les Monts
	CHAMONIX- Aiguille du midi
	CHAMONIX Moussoux
	CLUSES - St Sigismond
	COMBLOUX - Le Baroulet
	CONTAMINE MONJOIE 1
	CONTAMINE MONJOIE 2
	DIVONNE - Vesancy
	FRANGY - Musièges
	LES HOUCHES
	MAGLAND Luth
	MEGEVE Rochebrune
	MONTMELIAN - Le Fort
	MONT-REVARD Déserts
	ST-GERVAIS - Passy
	ST-JORIOZ - Talloires
VALLORCINE 2	

ANNEXE

L'arrêt de la diffusion analogique sur le satellite AB3

L'analogique disparaît progressivement au profit du numérique :

- l'analogique terrestre s'arrêtera définitivement le 29 novembre prochain,
- la diffusion analogique par satellite (uniquement via le satellite AB3) s'achèvera elle aussi le 29 novembre 2011.

Après le 29 novembre, la diffusion hertzienne terrestre et satellitaire sera donc entièrement numérique.

Que va-t-il se passer ?

A partir de cette date, et **sur l'ensemble du territoire**, le satellite AB3 ne diffusera plus que des chaînes numériques, à l'instar du satellite Astra :

- les 19 chaînes nationales gratuites de la TNT,
 - les 24 France 3 régions,
 - les 4 chaînes HD (TF1 HD, FR2 HD, Arte HD, M6 HD),
 - quelques chaînes locales
- Et des chaînes payantes en supplément sur abonnement.

Pour les recevoir, les téléspectateurs concernés devront avoir adapté leur installation sinon ils ne recevront plus la télévision.

Qui est concerné ?

Les téléspectateurs qui reçoivent la télévision analogique par satellite c'est-à-dire :

- **uniquement les 6 chaînes historiques** (TF1, France 2, France 3, France 5 et Arte sur le même canal, Canal+ en clair, M6),
- **gratuitement et sans abonnement**,
- **via une parabole orientée vers le satellite AB3.**

Ils sont concernés, **même s'ils résident dans une région qui est déjà passée au tout numérique.**

Que doivent-ils faire?

Ils doivent impérativement passer à un mode de réception numérique pour continuer à recevoir la télévision après le 29 novembre 2011.

Pour cela Tous au Numérique les invite à :

- **établir un diagnostic précis** des postes reliés à leur parabole (poste principal et éventuellement secondaires).

**UN MOYEN SIMPLE :
6 CHAINES UNIQUEMENT = RECEPTION ANALOGIQUE
= NECESSITE D'ADAPTER SON INSTALLATION**

- **ne pas changer de poste de télévision, ni de parabole**

Dans la plupart des cas, il n'est pas nécessaire de modifier son équipement. Il suffit simplement d'adapter son installation actuelle en fonction de l'offre choisie.

- **choisir son offre** : TENTSAT ou FRANSAT

Pour recevoir les chaînes de la TNT par satellite, il existe 2 offres gratuites et sans abonnement : TENTSAT via le satellite Astra et FRANSAT via le satellite AB3. Il est possible de recevoir un plus grand nombre de chaînes en souscrivant à une offre payante.

Les téléspectateurs recevant actuellement l'analogique par AB3 n'auront pas besoin de faire réorienter leur parabole s'ils choisissent l'offre FRANSAT. S'ils optent pour l'offre TNTSAT, ils devront faire réorienter leur parabole vers le satellite Astra.

- **équiper chaque poste de la maison relié à la parabole d'un démodulateur numérique**

- o Si le téléspectateur a choisi FRANSAT en gardant sa parabole est orientée vers le satellite AB3: s'équiper de démodulateurs FRANSAT exclusivement
- o Si le téléspectateur a choisi TNTSAT et fait réorienter sa parabole vers le satellite ASTRA : s'équiper de démodulateurs TNTSAT exclusivement

Dès la mise en conformité de leur installation, les téléspectateurs pourront profiter immédiatement des 19 chaînes de la TNT et **n'auront rien à faire de particulier le 29 novembre**.

Les téléspectateurs concernés peuvent aussi, s'ils le souhaitent, s'abonner à un bouquet payant par satellite ou passer à un autre mode de réception si celui-ci est disponible dans leur zone de résidence : TNT, câble, ADSL, fibre optique.

Attention ! Les téléspectateurs qui résident en habitat collectif et dont l'antenne collective de l'immeuble est alimentée par une parabole orientée vers AB3

Avant tout achat, Tous au Numérique les invite à prendre contact rapidement avec leur syndic ou bailleur qui devra faire procéder aux adaptations nécessaires des installations collectives de l'immeuble. Seuls ces derniers pourront les conseiller sur le matériel adéquat pour recevoir les 19 chaînes gratuites de la TNT.

Combien ça coûte ?

Il est possible de trouver un démodulateur numérique satellite à partir **de 120 euros TTC** chez les principaux distributeurs.

Dans de rares cas, il peut être nécessaire de faire vérifier la parabole existante.

Il n'existe pas d'aide spécifique pour l'adaptation numérique des installations paraboliques AB3.

Pour toute information

0970 818 818 (du lundi au samedi de 8h à 21h, prix d'un appel local)

ou

www.tousaunumerique.fr

Pour tout achat, Tous Au Numérique conseille aux téléspectateurs concernés de contacter un professionnel agréé « Tous au numérique ». Leur liste est disponible sur le site Internet ou en appelant le centre d'appels au numéro ci-dessus.

Contact presse

Franca Vissière

Tél : 06 09 48 79 43

franca.vissiere@harrison-wolf.com

Déléguée régionale Rhône-Alpes

Catherine Charroppin

catherine.charroppin@tousaunumerique.fr

A propos de « tous au numérique ! »

« tous au numérique ! » est la campagne publique d'information destinée à accompagner les Français vers la télévision tout numérique. Elle est menée par le Groupement d'Intérêt Public France Télé Numérique. Mis en place dans le cadre de la loi Télévision du Futur (5 mai 2007), France Télé Numérique a pour missions d'informer, d'expliquer et d'assister les téléspectateurs. Il gère également le fonds d'aide à l'équipement institué à l'article 102 de la loi télévision du futur. France Télé Numérique réunit l'Etat (50 %) et les chaînes nationales historiques : France Télévisions (15 %), TF1 (10 %), CANAL+ (10 %), M6 (10 %) et Arte (5 %). France Télé Numérique est présidé par Louis de Broissia.